



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mesures prises face à l'épidémie COVID-19 dans l'enseignement

### **Remplacement des camps par des journées d'activités dès la 9<sup>e</sup> année**

**Au vu de l'évolution de la situation de l'épidémie de COVID-19, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) a décidé de remplacer les camps, dès la 9<sup>e</sup> année scolaire, par des journées d'activités. Cette décision concerne aussi l'enseignement postobligatoire, les gymnases et les écoles professionnelles. Tous ces camps sont donc annulés jusqu'à la fin du semestre en janvier.**

Camps maintenus au primaire

En ce qui concerne les classes du primaire, de la 1<sup>re</sup> à la 8<sup>e</sup> année, les camps restent autorisés s'ils suivent des plans de protection stricts et s'ils sont organisés dans des locaux adaptés. Certains lieux d'hébergement sont interdits comme ceux qui accueillent des groupes de plusieurs régions en même temps ou ceux qui disposent de moins de 2,5 mètres carrés par personne. Le nombre de participants est aussi limité à deux classes et leurs accompagnants, soit 60 personnes au maximum.

Activités de remplacement dans le canton

Dans tous les cas où les camps sont annulés, l'objectif est de les remplacer par au moins trois journées d'activités à l'école obligatoire et autant que possible au postobligatoire afin de remplir les objectifs pédagogiques importants de ces sorties. Ces journées doivent se dérouler prioritairement dans le canton pour soutenir les secteurs culturel et touristique.

Le but de ces mesures est d'éviter que les camps scolaires n'aboutissent à la création de nouveaux foyers épidémiques. L'expérience vécue depuis le début de l'année montre que plus les élèves sont âgés, plus ce risque est grand. Une nouvelle évaluation aura lieu en décembre 2020 pour la suite de l'année scolaire.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 1 octobre 2020

## **RENSEIGNEMENTS**

DFJC, Cesla Amarelle, conseillère d'Etat,

021 316 30 01

DFJC, Julien Schekter, responsable de la communication du DFJC, [julien.schekter@vd.ch](mailto:julien.schekter@vd.ch),

021 316 30 65